

---

Adresse du directoire du district de Jussey (Haute-Saône) exprimant la joie que cause à ses membres la victoire de Fleurus et l'invitant à frapper tous les factieux, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du directoire du district de Jussey (Haute-Saône) exprimant la joie que cause à ses membres la victoire de Fleurus et l'invitant à frapper tous les factieux, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 305-306;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22942\\_t1\\_0305\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22942_t1_0305_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

habitans de la commune du Grand-Bourg-Salagnat, pour les défenseurs de la patrie; la félicité sur ses travaux au nom de la société populaire, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (1).

## 19

La municipalité d'Estèphe, département du Bec-d'Ambès, félicite la Convention sur ses travaux, son énergie, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Estèphe, 20 mess. II] (3).

Citoyens législateurs,

Il n'appartient qu'à de généreux républicains d'avoir la gloire de travailler avec une ardeur infatigable à consolider la chose publique. Il n'appartient qu'à des hommes d'une vertu vraiment austère et solide, de s'oublier eux-mêmes au milieu de tant d'intérêts divers et personnels, de braver tous les dangers journaliers et de voguer à travers l'orage et la tempête avec le courage froid et invincible qui est toujours l'apanage des âmes fortes et sublimes... Voilà, citoyens législateurs, en bien peu de mots, le juste tribut que l'histoire fidèle rendra sans doute à vos glorieux travaux... Déjà l'hydre des factions est terrassée; déjà tous les ennemis du dedans et du dehors sont vaincus; déjà tout le poids de la vengeance nationale s'est apaisant sur la tête de tous les traîtres et de tous les conspirateurs. En un mot, citoyens, vous vous êtes montrés les dignes représentans d'un grand peuple, et, à l'instant, tous les scélérats qui ont porté une main sacrilège sur la représentation nationale se sont brisés contre elle, comme les vagues furieuses contre le roc inébranlable assis au milieu des mers.

Encore quelques instans, citoyens représentans, et le triomphe sera parfait... Soyés fermes à ce poste, où toute la confiance du peuple vous a placés... Réunissons toutes nos forces dans un même centre, et soyons tous constamment attachés au gouvernail du vaisseau, que nous dirigeons sans relâche vers la contrée où nous devons aborder.

Quand à nous en particulier, citoyens représentans, nous faisons certainement notre manœuvre avec la fidélité la plus scrupuleuse. Nous ne vous demandons qu'une chose, c'est que vous entreteniez, comme vous l'avez déjà fait, ce fanal salutaire qui doit diriger et assurer notre heureuse entrée aux ports de la liberté, de

l'égalité et d'une République toujours une et indivisible.

Tel est, citoyens représentans, le vœu de tous ceux qui composent notre commune. Le nom de notre municipalité sera peut-être un des derniers inscrits dans la nomenclature des autorités constituées, qui se sont empressées de vous féliciter sur tous les soins pénibles que vous prodigués à la chose publique... Mais, citoyens représentans, notre retard vous prouvera seulement que nous avons été jusqu'ici vivement frappés de l'attentat qui a été commis, et que nous n'avons écouté d'abord que les mouvemens de l'indignation et de la vengeance; que, par conséquent, il nous falloit revenir à ce calme et à cette froideur de la raison, dont nous consacrons aujourd'hui les premiers instans, pour vous témoigner tous les sentimens de notre reconnaissance, et pour jurer à la Convention nationale le dévouement le plus sincère et le plus inviolable. S. et F.

Les maire et officiers municipaux de la commune d'Estèphe, chef-lieu de canton : LE COMPTE dit BRUTUS (*maire*), LAUMONIER (*off. mun.*), PERIÉ (*off. mun.*), NAUDAT (*off. mun.*), DUCOURNAU (*secrét. provisoire*), ALLARD (*off. mun.*).

## 20

Les membres du directoire du district de Jussey, département de la Haute-Saône, expriment à la Convention la joie que leur a causée l'éclatante victoire de Fleurus, et l'invitent à frapper tous les factieux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Jussey, 24 mess. II] (2).

Représentans,

Il n'est qu'un sceptique, un mauvais citoïen, qui puisse, en apprenant nos succès sur la Sambre, ne pas en faire éclater sa joie.

Journée mémorable de Fleurus, tu mérites d'être transmise à nos derniers neveux, non parce que les Français viennent, pour une troisième fois, de faire mordre la poussière de ces champs à leurs ennemis. Ce triomphe récent diffère beaucoup des premiers.

Le mérite acquis par nos ayeux n'est que très ordinaire. Un esclave, terrasser son égal, c'est un combat d'athlète : le physique seul fait la supériorité. Mais la modestie vaincre la jactance, des généraux d'ancienne datte céder à des guerriers naguères subalternes, voilà le triomphe de la liberté contre la tyrannie, du talent réel contre celui qui n'est que factice, du préjugé contre la vérité, de l'homme enfin qui n'oppose aux arguties du deffenseur officieux de son averse (*sic*) que la bonté nue de sa propre cause. Que notre allégresse soit donc aussi complète que la victoire remportée par nos braves républicains sur les esclaves des tirans le 8 messidor !

(1) P.-V., XLIII, 101. Mentionné par B<sup>in</sup>, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>); J. Fr., n<sup>o</sup> 682.

(2) P.-V., XLIII, 101.

(3) C 312, pl. 1244, p. 46. Mentionné par B<sup>in</sup>, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(1) P.-V., XLIII, 101. Mentionné par J. Fr., n<sup>o</sup> 682.

(2) C 312, pl. 1244, p. 45.

Prenons garde cependant que le brillant de ces succès ne nous éblouisse tellement qu'il nous empêche de jeter le coup d'œil d'Argus sur les trames liberticides des malveillans.

Quoi ! Représentants, seroit-il possible que vous puissiez vous trouver encor[e] dans la région des orages ? Est-il bien vrai que les ombres criminelles des Brissot, des Hébert, des Chaumette et des Danton semblent investir le temple des lois ?

S'il en est ainsi, que la vapeur de nouvelles hécatombes les éloigne à jamais de cet auguste sanctuaire !

X. NOULAU, BROCARD, LAUDRIER,  
ESCOPIERS, FOLLEY (1).

## 21

Les administrateurs du district de Libourne (2) annoncent à la Convention qu'ils viennent d'envoyer à la monnaie de Paris 324 marcs 4 onces 7 gros d'argenterie, et un demi gros 18 grains d'or, le tout provenant des ci-devant églises de ce district, et d'un don fait par le citoyen Battut.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (3).

## 22

La société populaire de Ribemont (4) félicite la Convention sur ses glorieux travaux, et particulièrement sur le décret qui détruit la mendicité : elle l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Ribemont, 30 mess. II] (6)

Citoyens,

Dans un état libre, où l'égalité rappelle aux hommes que, nés d'un même père, ils doivent avoir la même part de ses bienfaits, on devait s'étonner d'y voir encore l'humanité dégradée par la mendicité. Vous avez reconnu qu'une loi qui la supprimerait serait un nouvel hommage que le peuple français rendrait à l'égalité. Par cette loi bienfaisante, vous avez prévenu le vœu général, et vous avez acquis de nouveaux droits à notre reconnaissance.

Législateurs, une société de vrais sans-culottes, formée dans une commune qui n'est habitée

(1) Mention marginale : « Renvoyé à la Commission des dépêches par le comité de pétition et correspondance, ce 24 messidor 2<sup>e</sup> année républicaine » signée CORDIER.

(2) Bec-d'Ambès.

(3) P.-V., XLIII, 101-102. B<sup>in</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>); J. Fr., n<sup>o</sup> 682; J. Sablier (du soir), n<sup>o</sup> 1483 (pour 1485).

(4) Aisne (et non pas Tiremont, comme il est imprimé, par erreur, au Procès-Verbal).

(5) P.-V., XLIII, 102.

(6) C 315, pl. 1262, p. 23. Mentionné par B<sup>in</sup>, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

que par des amis de la révolution, où l'on ne voit pas un riche, vous félicite sur vos travaux et vous engage à ne les cesser que lorsque le drapeau tricolore flottera sur les ruines des trônes coalisés.

ANNOT (secrét.), WARNIER (secrét.),  
A. JOMASON (présid.) (1).

## 23

L'agent national du district de Noyon (2) donne connoissance à la Convention qu'un bien national estimé 3 644 liv. a été vendu 12 440 liv., et qu'un autre estimé 4 130 liv. a été vendu 16 365 livres.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (3).

## 24

L'agent national du district de La Tour-du-Pin (4) instruit la Convention que des biens d'émigrés, estimés 20 965 liv., ont été vendus 109 645 liv.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (5).

## 25

Le citoyen Bandar fait hommage à la Convention des cinq premiers numéros du recueil des *Actions civiques et héroïques des républicains français*, qu'il a traduit en langue anglaise.

Mention au procès-verbal, renvoi au comité d'instruction publique (6).

## 26

Joseph-Pierre Laberge, de la commune de Caen (7), fait hommage à la Convention de différentes pièces de poésies patriotiques.

Mention honorable, insertion de son hommage au bulletin, et renvoi de ses œuvres au comité d'instruction publique (8).

(1) Mention marginale : « Renvoyé à la commission des dépêches par le comité de pétition, ce 3 therm. II », signée CORDIER.

(2) Oise.

(3) P.-V., XLIII, 102. B<sup>in</sup>, 28 therm., 1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup> (avec des chiffres différents).

(4) Isère.

(5) P.-V., XLIII, 102. B<sup>in</sup>, 28 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(6) P.-V., XLIII, 102. B<sup>in</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>) (« le c<sup>h</sup> Baudar »).

(7) Calvados.

(8) P.-V., XLIII, 102.